

- fiche technique -
2009-2010

CLAVECIN ET BASSE CONTINUE

1^{er}, 2^e et 3^e cycles supérieurs

Professeurs

Olivier BAUMONT, professeur de clavecin
Blandine RANNOU, professeur de basse-continue

1^{er} cycle supérieur (années 1 à 3)

Durée des études

3 ans maximum, à raison d'une heure par semaine avec chacun des professeurs. La participation aux cours communs est obligatoire.
NB. : le 2^e cycle supérieur, d'une durée de deux ans, est accessible sans concours aux étudiants titulaires dans la même discipline du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) du CNSMD de Paris avec mention Très Bien ou Bien l'année scolaire suivant son obtention.

Objectifs

Connaissance du répertoire.
Préparation au métier de concertiste et de continuiste (opéra et musique de chambre).
Sensibilisation au contexte professionnel

Contenu

Etude du répertoire en corrélation avec la musicologie et l'organologie de chaque période stylistique.

Examens de contrôle – 1^{er} cycle supérieur

En fin de 1^{ère} année :

Clavecin :

- un ensemble d'œuvres ou extraits d'œuvres choisi dans le répertoire travaillé par l'étudiant pendant l'année. Ce programme doit être présenté au responsable du département au moins trois semaines avant l'examen de contrôle.
Durée : environ 20 minutes

Basse-continue :

- réalisation au clavecin de deux fragments d'œuvres avec instrument ou voix (préparation en loge : 10 minutes avec instrument) ; ces textes pourront être présentés dans les graphismes des XVII^e et XVIII^e siècles.
Durée : environ 15 minutes

En fin de 2^e année :

Clavecin :

- un ensemble d'œuvres ou extraits d'œuvres choisi dans le répertoire travaillé par l'étudiant pendant l'année. Ce programme doit être présenté au responsable du département au moins trois semaines avant l'examen de contrôle.
Durée : environ 25 minutes

Basse-continue :

- réalisation au clavecin de deux fragments d'œuvres (chiffrés ou non) avec instrument ou voix, donnés une semaine avant l'examen et préparés par l'étudiant seul (sans professeur) ;
Durée de l'épreuve : environ 15 minutes

En fin de 3^e année :

Clavecin :

- un ensemble d'œuvres ou extraits d'œuvres choisi dans le répertoire travaillé par l'étudiant pendant l'année. Ce programme doit être présenté au responsable du département au moins trois semaines avant l'examen de contrôle.
Durée : environ 30 minutes

Basse-continue :

- un programme au choix de l'étudiant d'une durée n'excédant pas 15 mn. Ce programme, préparé avec le professeur, doit être présenté au responsable du département au moins trois semaines avant l'examen de contrôle. L'étudiant se charge de réunir ses partenaires et organise les répétitions préalables.

Durée de l'épreuve : environ 15 minutes

Le certificat de 1^{er} cycle supérieur de Clavecin et Basse continue est décerné à l'étudiant qui a passé avec succès l'examen de contrôle de la dernière année de sa scolarité en 1^{er} cycle supérieur.

Récompenses

Examens de contrôle : Mention Très Bien, Bien, Assez Bien ou radiation.

Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) de Clavecin et Basse continue est décerné à l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

- le certificat de 1^{er} cycle supérieur de clavecin ;
- le certificat de 1^{er} cycle supérieur de basse continue ;
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes :
 - *Formation musicale*
 - *Analyse-instrumentistes*
 - *Lecture à vue*
 - *Musique de chambre*
 - *Orchestre*
 - *Danse baroque*
 - *Etude des traités « A »*
 - *Accord et tempérament*
 - *Langue vivante*
 - *Connaissance du contexte professionnel (journées de la profession)*
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaire optionnelle au choix.

La mention (Très bien, Bien ou Assez bien) qualifiant le diplôme est celle qui a été décernée par le jury à l'issue du dernier examen de contrôle, éventuellement réévaluée par les résultats obtenus aux examens de contrôle précédents (cf. Titre I – article 5).

Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) est également décerné aux élèves qui n'ont pas obtenu de mention lors de l'examen de contrôle de 3^e année mais dont les résultats des examens de contrôle de 1^{ère} et 2^e années le permettent, conformément aux modalités décrites au Titre I – article 5 du règlement des études.

Licence de Musique et Musicologie de l'Université Paris IV-Sorbonne

Un partenariat entre le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris et l'UFR de Musique et Musicologie de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) permet aux étudiants admis en 1^{er} cycle supérieur qui le souhaitent d'obtenir, conjointement avec le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) du Conservatoire et sous réserve de remplir les conditions d'inscription à l'université, la licence de Musique et Musicologie de l'université de Paris-Sorbonne (Paris IV) comprenant :

- *le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) du CNSMDP ;*
- *la validation à l'université des 3 cours suivants, d'un semestre chacun (13 semaines), dans cet ordre :*
 - 1. Introduction aux sciences humaines ;*
 - 2. TD d'analyse (au choix : musique du XIX^e siècle ou musique Moyen Age/Renaissance) ;*
 - 3. Un cours au choix de la liste Patrimoines de l'UFR Musique et Musicologie Paris-Sorbonne (Paris IV) (consultable dans la brochure Licence sur le site www.paris-sorbonne.fr/fr/spip.php?article2860)*

L'étudiant peut suivre 1 ou 2 cours universitaires (maximum) par année de scolarité au conservatoire.

Il est libre de choisir à quel stade de ses études au conservatoire (1^{er} ou 2^e cycle supérieur) il souhaite commencer ce parcours universitaire. L'inscription et le paiement des droits à l'université sont nécessaires pour y suivre les cours.

Concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur 2010-2011

Ces deux enseignements complémentaires et indissociables ont un concours d'entrée commun.

Limite d'âge : avoir moins de 26 ans au 1^{er} octobre 2010 (être né après le 1^{er}/10/1984).

Dates des inscriptions : du 10 octobre au 10 novembre 2009

Les inscriptions se font par internet (www.cnsmdp.fr).

La publication des oeuvres imposées se fait par voie d'affichage au Conservatoire et sur Internet (www.cnsmdp.fr)

Les candidats au concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones devront présenter, à l'appui de leur dossier d'inscription au concours d'entrée, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à **B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.**

Épreuve éliminatoire de Formation musicale : [du 9 au 12 février 2010]

- Epreuves écrites (dictées, reconnaissance de tonalités et cadences) ;
- Epreuves orales (lecture rythmique, lecture chantée).

Admissibilité : Répétitions et concours : [du 13 février au 16 février 2010]

Exécution d'une pièce de chaque compositeur parmi le choix suivant :

- 1) *Girolamo Frescobaldi* : une Toccata ;
- 2) *François Couperin* : 1 ou 2 pièces extraites des Livres I à IV ;
- 3) *Johann Sebastian Bach* : 1 Prélude et Fugue extrait des livres I ou II du Clavier bien tempéré.

Durée totale : 15 mn au minimum à 20 minutes au maximum.

Admission : Répétitions et concours : [du 17 au 19/20 février 2010]

- une ou plusieurs oeuvres imposées ; affichage cinq semaines avant l'épreuve,
- une pièce au choix du candidat, obligatoirement jouée de mémoire; durée maximum : 6 minutes ;
- un déchiffrage court extrait du répertoire baroque ;
- réalisation harmonique au clavecin (préparation en loge : 10 minutes avec instrument).

Le jury se réserve le droit de réécouter lors de l'épreuve d'admission une ou plusieurs pièces de l'épreuve d'admissibilité.

2^e cycle supérieur (années 4 et 5)

Durée des études

2 ans, à raison d'une heure par semaine avec chacun des professeurs. La participation aux cours communs est obligatoire.

Objectifs

Développement de la personnalité artistique ;
Aptitude à concevoir et réaliser un récital en autonomie ;
Capacité à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique.
Développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.

Contenu

Recherche et abord d'un répertoire élargi et personnalisé ;
Développement d'une pratique artistique réfléchie et autonome.

Récitals de 2^e cycle supérieur

Récital de 1^{ère} année :

Clavecin :

- un programme d'une durée de 40 à 45 minutes (maximum à ne dépasser en aucun cas), composé d'au moins quatre œuvres à choisir parmi les dix premières catégories ci-dessous, à raison de deux œuvres parmi les catégories de 1 à 5, et de deux œuvres parmi les catégories de 6 à 10. Sans dépasser le temps imparti, l'étudiant peut inclure en plus dans son programme une œuvre de la catégorie 11.

Fin XVI^e siècle et XVII^e siècle :

- 1) une pièce (ou un groupe de pièces) d'un compositeur italien (Claudio Merulo, Ascanio Mayone, Girolamo Frescobaldi, Michelangelo Rossi, Bernardo Storace...) ;
- 2) une pièce (ou un groupe de pièces) d'un compositeur anglais (William Byrd, Peter Philips, John Bull, Thomas Tomkins, Orlando Gibbons...) ;
- 3) une pièce (ou un groupe de pièces) d'un compositeur germanique (Johann Jakob Froberger, Matthias Weckmann, Johann Kaspar Kerll, Dietrich Buxtehude, Johann Kuhnau...) ;
- 4) une pièce (ou un groupe de pièces) d'un compositeur français (Jacques Champion de Chambonnières, Louis Couperin, Nicolas-Antoine Lebègue, Jean-Henry d'Anglebert, Louis Marchand...) ;
- 5) une pièce (ou un groupe de pièces) d'un compositeur d'un autre pays européen, (ibérique, néerlandais...) (Antonio de Cabezón, Francisco Correa de Arauxo, Joan Cabanilles, Jan Pieterszoon Sweelinck, Jan Adam Reincken...).

XVIII^e siècle :

- 6) une pièce (ou un groupe de pièces, ou un concerto) de Johann Sebastian Bach ;
- 7) une pièce (ou un groupe de pièces, ou un concerto) d'un compositeur germanique autre que Bach (George Frideric Handel, Georg Philipp Telemann, les fils de Bach, Joseph Haydn, Wolfgang Amadeus Mozart...) ;
- 8) une pièce (ou un groupe de pièces) d'un compositeur italien ou ibérique (Domenico Scarlatti, Benedetto Marcello, Domenico Cimarosa, Antonio Soler, José Antonio de Nebra, Carlos de Seixas...) ;
- 9) une pièce (ou un groupe de pièces) d'un compositeur français (François Couperin, Jean-François Dandrieu, Jean-Philippe Rameau, Jacques Duphly, Claude Balbastre...) ;
- 10) une pièce (ou un groupe de pièces) d'un compositeur d'un autre pays (Thomas Chilcot, Thomas Augustine Arne, Joseph-Hector Fiocco, Jean-Baptiste Loeillet, Georg Benda...).

Période contemporaine (en option) :

- 11) une pièce (ou un groupe de pièces, ou un concerto, ou une pièce de musique de chambre) d'un compositeur des XX^e et XXI^e siècles (Manuel de Falla, Francis Poulenc, Béla Bartók, György Ligeti, Henrik-Mikolaj Gorecki...).

NB : L'ordre d'exécution des pièces est laissé au choix de l'étudiant qui sera évalué également sur la composition et l'équilibre du programme, qui devra faire appel à un éventail suffisamment large de style.

Basse-continue :

Programme d'une durée de 40 à 45 minutes maximum, composé des éléments suivants :

* Répertoire vocal :

- une cantate profane italienne ou française pour une voix et basse-continue, (environ 15 minutes)

ou

- un récitatif et un air pour une voix et basse-continue, tirés d'une cantate de J.S. Bach (environ 10 minutes).

* Répertoire instrumental :

- une ou plusieurs œuvres pour un instrument mélodique et basse-continue (environ 10 à 15 minutes).

* Répertoire à effectif libre :

- une ou plusieurs œuvres (environ 10 à 15 minutes).

NB : L'ordre d'exécution des pièces est laissé au choix de l'étudiant qui sera évalué également sur la composition et l'équilibre du programme, qui devra faire appel à un éventail suffisamment large de style.

Récital de 2^e année :

Un récital libre, d'une durée n'excédant pas 50 minutes (cf. fiche technique spécifique).

Récompenses

Récitals : mention Très Bien, Bien et Assez Bien ou radiation.

Le Prix de Clavecin et Basse continue est décerné à l'étudiant qui a obtenu une récompense à chacun des 2 récitals de 2^e cycle supérieur.

La mention du Prix de Clavecin et Basse continue est la résultante des mentions obtenues aux 2 récitals de 2^e cycle supérieur.

Le Diplôme de 2^e cycle supérieur de Clavecin et Basse continue est décerné à l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

- le Prix de clavecin et basse continue ;

- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes :

- *Musique de chambre*
- *Orchestre*
- *Traité « B »*
- *1 discipline complémentaire optionnelle*
- *Langue vivante*

- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines spécifiques suivantes :

- *Méthodologie de recherche*
- *Travail d'étude personnel*
- *Aspects pratiques du métier*
- *Initiation à la pédagogie*
- *Mise en situation professionnelle*

Concours d'entrée en 2^e cycle supérieur 2010-2011

Limite d'âge : avoir moins de 30 ans au 1^{er} octobre 2010 (être né *après* le 1^{er}/10/1980).

Dates d'inscription : du 15 avril au 31 mai 2010 uniquement sur Internet www.cnsmdp.fr

La publication des œuvres imposées se fait par voie d'affichage au Conservatoire et sur Internet www.cnsmdp.fr.

➔ **Attention : les dates d'inscription au concours d'entrée en 2^e cycle supérieur pour l'année scolaire 2011-2012 sont susceptibles d'être avancées en octobre 2010 et les épreuves en février/mars 2011.**

Ce cycle est ouvert aux candidats titulaires dans la même discipline d'un Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger

Les candidats au concours d'entrée en 2^e cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones devront présenter, à l'appui de leur dossier d'inscription au concours d'entrée, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à **B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.**

Présélection

Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant :

- la copie du Diplôme de fin de 1^{er} cycle supérieur d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger dans la discipline concernée ou dans la discipline apparentée.
- un curriculum vitæ ;
- un projet d'études qui
 - . expose les motivations de la candidature ;
 - . présente l'orientation générale du sujet du Travail d'Etude Personnel (TEP) que le candidat réalisera s'il est admis.

Attention : ce projet d'étude entre dans les critères retenus par le jury interne pour la présélection du dossier.

Admissibilité

Clavecin :

Sur épreuve instrumentale, à huis-clos, d'une durée de 10 à 15 minutes :

Le programme est composé :

- d'une œuvre imposée (affichage début juillet) ;
- d'une œuvre au choix du candidat (prévoir les partitions pour le jury).

A l'issue de l'admissibilité, le jury communiquera aux candidats admissibles les œuvres extraites de leur programme qu'ils auront à interpréter lors de l'épreuve d'admission.

Admissibilité

Basse-continue :

Réalisation au clavecin de deux fragments d'œuvres (chiffrés ou non) avec instrument ou voix, donnés une semaine avant l'examen.

Admission

Sur épreuve instrumentale et entretien en français, à huis clos :

Clavecin :

- Le candidat proposera un programme de son choix d'une durée de 45 mn environ conçu sous forme d'un récital cohérent contenant, dans la mesure du possible, des œuvres d'époques et de styles différents.

Le jury écouterá en moyenne 30 minutes de programme, se réservant toutefois le droit d'interrompre à tout moment le candidat ou d'entendre la totalité du programme présenté.

Basse-continue :

- Le candidat proposera un programme pour l'effectif de son choix d'une durée de 15 mn, qui figurera dans son dossier d'inscription et doit être accepté par le CNSMDP.

- Un entretien en français portant sur les motivations du candidat (15 minutes environ)

3^e cycle supérieur

Pour les titulaires d'un Master ou d'un diplôme de 2^e cycle supérieur français ou étranger, ou d'un DFS du CNSMDP ou d'un DNESM du CNSMDL en chant, instrument, jazz, musique ancienne ou musique de chambre, le Conservatoire de Paris propose deux filières post-Master :

Doctorat d'interprète de la Musique **ou** **Diplôme d'artiste**

Une fiche technique spécifique à chacun de ces cursus est disponible auprès des départements et sur le site internet du Conservatoire (www.cnsmdp.fr)

Pour les étudiants entrés avant 2008 et terminant leur scolarité dans l'ancien cursus DFS

Examens de contrôle

Clavecin :

En Fin de 3^e année (étudiants terminant leur cursus instrumental en 4 ans) :

- un ensemble d'œuvres ou extraits d'œuvres choisis dans le répertoire travaillé par l'étudiant pendant l'année. Ce programme doit être présenté au responsable du département au moins trois semaines avant l'examen de contrôle.
Durée : environ 30 minutes

Basse-continue :

En fin de 3^e année (étudiants terminant leur cursus instrumental en 4 ans) :

- réalisation au clavecin de deux fragments d'œuvres (chiffrés ou non) avec instrument ou voix, donnés une semaine avant l'examen et préparés par l'étudiant seul (sans professeur) ;
- réalisation de deux fragments d'œuvres (préparation en loge : 10 minutes avec instrument).
Durée : environ 15 minutes

Examen Final

Récital du prix de Clavecin :

- un programme d'une durée de 40 à 45 minutes (maximum à ne dépasser en aucun cas), composé d'au moins quatre œuvres à choisir parmi les dix premières catégories ci-dessous, à raison de deux œuvres parmi les catégories de 1 à 5, et de deux œuvres parmi les catégories de 6 à 10. Sans dépasser le temps imparti, l'étudiant peut inclure en plus dans son programme une œuvre de la catégorie 11.

Fin XVI^e siècle et XVII^e siècle :

- 1) une pièce (ou un groupe de pièces) d'un compositeur italien (Claudio Merulo, Ascanio Mayone, Girolamo Frescobaldi, Michelangelo Rossi, Bernardo Storace...)
- 2) une pièce (ou un groupe de pièces) d'un compositeur anglais (William Byrd, Peter Philips, John Bull, Thomas Tomkins, Orlando Gibbons...)
- 3) une pièce (ou un groupe de pièces) d'un compositeur germanique (Johann Jakob Froberger, Matthias Weckmann, Johann Kaspar Kerll, Dietrich Buxtehude, Johann Kuhnau...)
- 4) une pièce (ou un groupe de pièces) d'un compositeur français (Jacques Champion de Chambonnières, Louis Couperin, Nicolas-Antoine Lebègue, Jean-Henry d'Anglebert, Louis Marchand...)
- 5) une pièce (ou un groupe de pièces) d'un compositeur d'un autre pays européen, (ibérique, néerlandais...)
(Antonio de Cabezón, Francisco Correa de Arauxo, Joan Cabanilles, Jan Pieterszoon Sweelinck, Jan Adam Reincken...).

XVIII^e siècle :

- 6) une pièce (ou un groupe de pièces, ou un concerto) de Johann Sebastian Bach ;
- 7) une pièce (ou un groupe de pièces, ou un concerto) d'un compositeur germanique autre que Bach (George Frideric Handel, Georg Philipp Telemann, les fils de Bach, Joseph Haydn, Wolfgang Amadeus Mozart...)
- 8) une pièce (ou un groupe de pièces) d'un compositeur italien ou ibérique (Domenico Scarlatti, Benedetto Marcello, Domenico Cimarosa, Antonio Soler, José Antonio de Nebra, Carlos de Seixas...)
- 9) une pièce (ou un groupe de pièces) d'un compositeur français (François Couperin, Jean-François Dandrieu, Jean-Philippe Rameau, Jacques Duphly, Claude Balbastre...)
- 10) une pièce (ou un groupe de pièces) d'un compositeur d'un autre pays (Thomas Chilcot, Thomas Augustine Arne, Joseph-Hector Fiocco, Jean-Baptiste Loeillet, Georg Benda...).

Période contemporaine (en option) :

- 11) une pièce (ou un groupe de pièces, ou un concerto, ou une pièce de musique de chambre) d'un compositeur des XX^e et XXI^e siècles (Manuel de Falla, Francis Poulenc, Béla Bartok, György Ligeti, Henrik-Mikolaj Gorecki...).

NB : L'ordre d'exécution des pièces est laissé au choix de l'étudiant qui sera jugé également sur la composition et l'équilibre du programme.

Récital du prix de Basse-continue :

Programme d'une durée de 40 à 45 minutes maximum, composé des éléments suivants :

* Répertoire vocal :

- une cantate profane italienne ou française pour une voix et basse-continue, (environ 15 minutes)

ou

- un récitatif et un air pour une voix et basse-continue, tirés d'une cantate de J.S. Bach (environ 10 minutes).

* Répertoire instrumental :

- une ou plusieurs œuvres pour un instrument mélodique et basse-continue (environ 10 à 15 minutes).

* Répertoire à effectif libre :

- une ou plusieurs œuvres (environ 10 à 15 minutes).

* Déchiffrage (à huis clos) :

- une œuvre déterminée par le professeur (5 minutes), mise en loge avec instrument (10 minutes) avec le partenaire choisi par le professeur.

NB : L'ordre d'exécution des pièces est laissé au choix de l'étudiant qui sera jugé également sur la composition et l'équilibre du programme.

Récompenses

Examens de contrôle : mentions Très Bien, Bien et Assez Bien, ou radiation

Examen final : Prix de clavecin et de basse continue

Le Diplôme de Formation Supérieure de Clavecin et Basse continue est décerné à l'étudiant lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

- le prix de clavecin
- le prix de basse-continue
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes :
 - accords et tempéraments
 - analyse instrumentistes
 - danse baroque
 - étude des traités et ornementation
 - formation musicale
 - musique de chambre (musique ancienne)
 - participation aux sessions d'orchestre
- un certificat ou une attestation dans une des disciplines complémentaires optionnelles majeures suivantes :
 - chant choral
 - histoire de l'Art
 - histoire de la musique « A »
 - piano
- un certificat ou une attestation dans une des disciplines complémentaire optionnelles au choix.

Le Diplôme de Formation Supérieure (DFS) est également décerné aux élèves qui n'ont pas obtenu de mention lors du récital du prix, mais dont les résultats des examens de contrôle le permettent, conformément aux modalités décrites au Titre I – article 5 du règlement des études. La mention (Très bien, Bien, Assez bien) qualifiant le diplôme est celle qui a été décernée par le jury à l'issue du récital du Prix éventuellement réévaluée par les résultats obtenus aux examens de contrôle (cf. Titre I – article 5).